

FIP Inter Invest ISF-IR 2016

Fonds d'Investissement
de Proximité

Au sens de l'article L. 214-31 du Code monétaire et
financier (CMF)

RAPPORT ANNUEL
31 décembre 2021

Société de gestion



Avertissement

Inter Invest Capital est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) (agrément GP-15000006) en qualité de société de gestion de portefeuille de fonds d'investissement alternatifs depuis le 25 février 2015.

Le présent document a été préparé par Inter Invest Capital pour les souscripteurs du FIP Inter Invest ISF-IR 2016 (le "Fonds"), conformément au règlement et à la réglementation applicable au Fonds. Il contient des informations à caractère confidentiel qui vous sont communiquées en votre qualité de porteur de parts du Fonds. **Il vous est rappelé que vous avez souscrit à un engagement de confidentialité sur toute information confidentielle relative au Fonds et à ses participations en devenant porteur de parts du Fonds.**

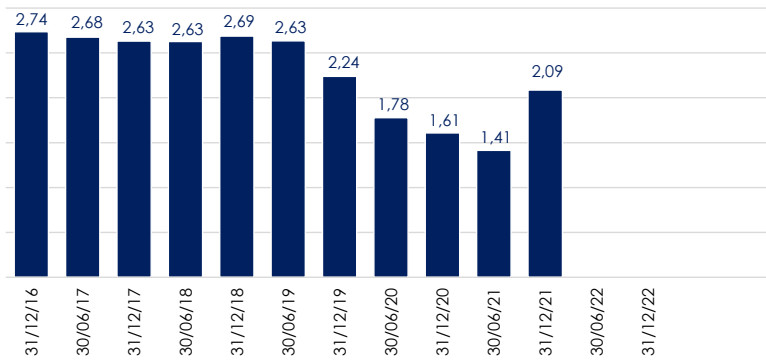
Les termes et expressions écrits avec une majuscule et utilisés dans ce rapport annuel et qui ne sont pas définis dans le corps du texte auront, sauf stipulations contraires, les significations qui leur sont données dans le règlement du FIP Inter Invest ISF-IR 2016 (le « Fonds »).

Principales caractéristiques

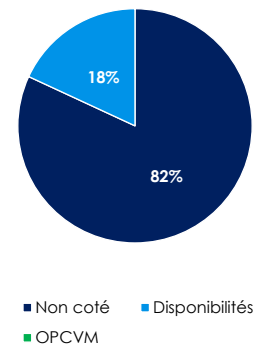
Caractéristiques principales du Fonds	
Nom du Fonds	FIP Inter Invest ISF-IR 2016
Société de gestion	Inter Invest Capital (agrément AMF n° GP-15000006)
Taille du fonds (engagement)	2 804 620,00 €
Devise	Euro
Domiciliation	France
Informations réglementaires	
Forme juridique	Fonds d'investissement de proximité
Régulateur	Autorité des Marchés Financiers ("AMF")
Lignes directrices de valorisation	International Private Equity & Venture Capital Valuation Guidelines
Rachat	Les demandes de rachat sont bloquées pendant toute la durée du Fonds
Dates clés	
Constitution	31 mai 2016
Fin de période de souscription	31 décembre 2016
Durée de vie du Fonds	jusqu'au 31 décembre 2021, prorogable deux fois un an
Clôture de l'exercice fiscal	31 décembre
Calcul des valeurs liquidatives	30 juin / 31 décembre
Stratégie d'investissement	
Stratégie	Objectif d'investissement dans des PME à différents stades de maturité
Zone Géographique	DOM-COM
Montant unitaire	Maximum 280k€
Gérants du Fonds	Benjamin Cohen, Julien Hugot, Sylvain Laporte
Prestataires	
Auditeurs	Aplitec
Dépositaire	RBC Investor Services Bank France
Délégué Administratif & Comptable	RBC Investor Services Bank France

Informations clés

Evolution de l'Actif Net depuis l'origine (M€)



Répartition de l'Actif Net



Part	Nombre	Valeur nominale	Valeur liquidative	Montant distribué	Performance depuis 1 an	Performance depuis l'origine
A	2 797 608	1,00 €	0,75 €	-	29,9%	-25,4%
B	7 012	1,00 €	-	-	n/a	n/a

Commentaire de gestion

Evènements survenus après la clôture de l'exercice

Les comptes annuels établis au titre de l'exercice 2021 tiennent compte du contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19 qui a persisté au cours de cet exercice avec des périodes de confinements (en avril 2021) et de couvre-feu. L'impact de cette crise s'est largement fait ressentir sur les sociétés du portefeuille du Fonds et s'en trouve reflété dans la valorisation. Cependant il n'est pas possible à ce jour d'estimer sur le long terme les impacts de cette crise sanitaire sur les comptes du Fonds, ni les perspectives éventuelles de sortie de crise.

Pour ce qui concerne les évènements tragiques qui se déroulent actuellement en Ukraine, la Société de Gestion n'a pas, à ce jour, connaissance de clients situés dans cette région ou en Russie ni de participations dans ces deux pays.

Orientation de gestion

Le Fonds a pour objectif d'investir dans des sociétés exerçant leurs activités exclusivement dans des établissements situés :

- dans les départements d'outre-mer (Guadeloupe, La Réunion, Mayotte, Guyane, Martinique)
- à Saint-Barthélemy,
- à Saint-Martin,
- à Saint-Pierre-et-Miquelon,
- en Nouvelle-Calédonie,
- en Polynésie française, et
- dans les îles Wallis et Futuna.

(la « Zone Géographique »)

étant précisé que l'actif du Fonds ne peut être constitué à plus de 50 % de titres financiers, parts de société à responsabilité limitée et avances en compte courant de Sociétés Régionales exerçant leurs activités principalement dans des établissements situés dans une même collectivité de la Zone Géographique, ou ayant leur siège social dans cette même collectivité de la Zone Géographique.

A compter du 9 novembre 2021, conformément à l'article 25 du règlement, le Fonds est entré en période de pré-liquidation et sa durée de vie a été prorogée d'une année afin de liquider les participations composant le portefeuille du Fonds.

Au cours de l'exercice 2021, le Fonds a procédé à la cession de 2 participations en actions (MAM Auto Matoury et Socarcom) et a perçu le produit du remboursement des OC émises par la société Transport Express Caraïbes. La société Horizon Martinique a été mise en redressement judiciaire depuis novembre 2019.

Le FIP Inter Invest ISF-IR 2016 a procédé au cours du premier trimestre 2022 au remboursement du prêt qu'il avait initialement contracté auprès du Groupe Inter invest.

Du fait de son entrée en pré-liquidation en novembre 2021, le Fonds n'est plus tenu de respecter le quota juridique visé à l'article 5 du Règlement du Fonds

Portefeuille

Sociétés en portefeuille

Société	Date du 1er investissement	Instruments ¹	Détention ²	Montant investi (k€)	Valorisation (k€)	Multiple
ADM ABYMES	mars-17	AO / CCA	28,06%	197,5	98,8	0,50x
ARTMAN	mai-17	AO / OC	0,72%	150,0	117,5	0,78x
STPA	juil-17	AO / OC	11,29%	266,9	118,3	0,44x
DIAMS	oct-17	AO	27,17%	250,0	62,5	0,25x
AMBITIONS AUTOMK	août-18	AO	5,00%	275,0	206,3	0,75x
LOCA SYSTEM GUAL	août-18	AO / OC	6,88%	275,0	333,8	1,21x
FW SOTRAMI	oct-17	OC	2,59%	270,0	297,0	1,10x
TREMPIN'S	juin-18	OC	6,88%	105,0	144,7	1,38x
Total				1 789,4	1 378,9	0,77x

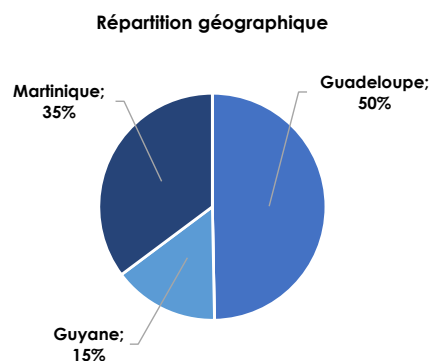
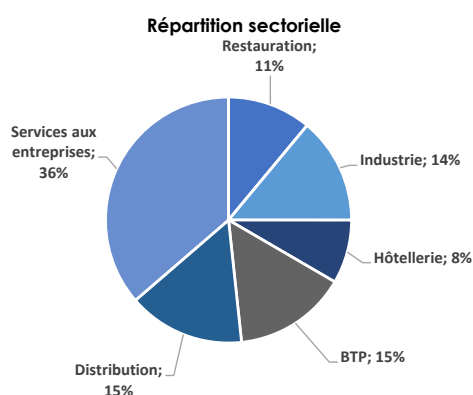
¹ AP : "Action de Préférence" ; AO : "Action Ordinaire" ; OC : "Obligation Convertible"

² Sur une base "fully diluted"

Sociétés cédées

Société	Date du 1er investissement	Date de cession	Montant investi (k€)	Produits de cession (k€)	Multiple	TRI
MAM AUTO MATOU	mai-18	déc-21	270,0	351,0	1,30x	
SOCARCOM	déc-18	déc-21	150,0	75,0	0,50x	
TRANSPORTS EXPRES	juin-18	oct-21	150,0	171,6	1,14x ¹	
SARL HORIZON MAF	nov-18	janv-20	275,3	0,0	n.a	
Total			150,0	65,0	0,43x	

¹ Remboursement de l'OC comprenant le dernier coupon d'intérêts et la PNC.



Détail des sociétés en portefeuille

Résumé de l'investissement

Dénomination sociale	ADM ABYMES
Forme juridique	SAS
Président	Delphin Montplaisir
Synthèse activité	Société d'exploitation d'un restaurant sous franchise Burger King
Secteur	Restauration
Zone géographique	Guadeloupe
Date 1er investissement	mars-17
Instruments financiers	AO / CCA
% du capital (fully diluted)	28,06%
Montant investi (k€)	197,5
Valorisation (k€)	98,8
Multiple	0,50x
Représentation	n/a

Informations financières

(k€)	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19	déc-20	déc-21	déc-22	déc-23	déc-24	déc-25	déc-26
CA		4 451	2 875	3 765	3 300						
Var n/(n-1)			-35,4%	31,0%	-12,3%						

Description de l'activité

ADM Abymes, filiale d'ADM Foodservices franchisé Burger King sur la zone Antilles, est la société d'exploitation d'un restaurant Burger King situé dans une zone d'activité commerciale aux Abymes.

Développements récents

L'exercice 2020 a été très impacté par la crise sanitaire (fermeture du restaurant lors du 1er confinement, dispositif de chômage partiel, report de 12 mois des échéances de prêt) notamment du fait de sa localisation dans une zone commerciale à proximité d'un complexe de cinématographique. L'année 2021 reste dans une optique similaire cumulant les confinements, les couvre-feux et les blocages de fin d'année. De plus la consommation sur place est interdite et il n'y a pas de visibilité sur la fin de ces restrictions.

Le chiffre d'affaires 2021 devrait atteindre 933k€ et une rentabilité d'exploitation négative.

Résumé de l'investissement

Dénomination sociale	ARTMAN
Forme juridique	SAS
Président	Hélène Caron
Synthèse activité	Société dédiée au rachat et au développement d'un établissement hôtelier
Secteur	Hôtellerie
Zone géographique	Guadeloupe
Date 1er investissement	mai-17
Instruments financiers	AO / OC
% du capital (fully diluted)	0,72%
Montant investi (k€)	150,0
Valorisation (k€)	117,5
Multiple	0,78x
Représentation	n/a

Informations financières

(k€)	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19	déc-20	déc-21	déc-22	déc-23	déc-24	déc-25	déc-26
CA			8	43	49						
Var n/(n-1)				444,9%	15,3%						

Description de l'activité

Artman est la société qui porte le rachat « La montagne aux Orchidées », une maison coloniale dans un parc botanique sur les hauteurs de Deshaies à Basse-Terre pour la transformer en hôtel / maison d'hôtes écologiques.

Développements récents

Les travaux de rénovation et de construction de bungalows ont pris plus d'un an de retard. Le projet a également été modifié et se veut moins ambitieux.

Résumé de l'investissement

Dénomination sociale	STPA
Forme juridique	SAS
Président	Kevin Appatore
Synthèse activité	Société spécialisée dans le terrassement et les travaux de voiries et réseaux divers (VRD)
Secteur	BTP
Zone géographique	Guadeloupe
Date 1er investissement	juil-17
Instruments financiers	AO / OC
% du capital (fully diluted)	11,29%
Montant investi (k€)	266,9
Valorisation (k€)	118,3
Multiple	0,44x
Représentation	n/a

Informations financières

(k€)	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19	déc-20	déc-21	déc-22	déc-23	déc-24	déc-25	déc-26
CA	2 322	2 574	n/a	2 271	866						
Var n/(n-1)		10,9%			-61,9%						

Description de l'activité

STPA est une société spécialisée dans le terrassement et les travaux de voiries et réseaux divers (VRD). Elle est également présente dans les activités de transport et la location d'engins à destination de clients publics et privés.

Développements récents

L'entreprise connaît des difficultés économiques et est passée en cessation de paiement en octobre 2020.



Résumé de l'investissement

Dénomination sociale	DIAMS
Forme juridique	SAS
Président	Philippe Guichard
Synthèse activité	Production et commercialisation de glaçons et location de meubles réfrigérants.
Secteur	Industrie
Zone géographique	Martinique
Date 1er investissement	oct-17
Instruments financiers	AO
% du capital (fully diluted)	27,17%
Montant investi (k€)	250,0
Valorisation (k€)	62,5
Multiple	0,25x
Représentation	n/a

Informations financières

(k€)	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19	déc-20	déc-21	déc-22	déc-23	déc-24	déc-25	déc-26
CA	11	500	677	695	280						
Var n/(n-1)		4445,5%			-59,7%						

Description de l'activité

Créée en 2015, Diams a construit un site de production de glaçons aux Trois-Ilets, finalisé et mis en service fin 2016. La société a signé un contrat avec le réseau de stations-service Vito (groupe Rubis) pour la fourniture de glaçons et l'installation et la mise à disposition de glacières dans les 31 stations-service en Martinique.

Développements récents

L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire avec (i) une baisse de la fréquentation des stations-services lors des confinements, (ii) l'annulation de certaines manifestations (fête des yoles) et (iii) une fréquentation touristique en forte baisse. Le chiffre d'affaires 2021 estimé est en baisse de -57%. Les perspectives concernant la pérennité de la structure à court terme sont gravement obérées.

Résumé de l'investissement

Dénomination sociale	AMBITIONS AUTOMOBILES ANTILLES MARTINIQUE
Forme juridique	SAS
Président	Rudolf Sperl
Synthèse activité	Société spécialisée dans la gestion de concessions automobiles.
Secteur	Distribution
Zone géographique	Martinique
Date 1er investissement	août-18
Instruments financiers	AO
% du capital (fully diluted)	5,00%
Montant investi (k€)	275,0
Valorisation (k€)	206,3
Multiple	0,75x
Représentation	n/a

Informations financières

(k€)	nov-16	nov-17	nov-18	nov-19	avr-21	avr-22	avr-23	avr-24	avr-25	avr-26	avr-27
CA				19 811							
Var n/(n-1)											

Description de l'activité

Ambitions Automobile Antilles Martinique a repris le fonds de commerce de la concession BMW-Mini au groupe Blandin en sept-2018 et opère la concession en Martinique au Lamentin.

Développements récents

Le premier exercice de 22 mois a vu une activité sur 14 mois entre septembre 2018 (date du rachat de la concession) et novembre 2019 date de clôture pour un chiffre d'affaires total de près de 20m€ et une marge opérationnelle à l'équilibre. L'exercice clos au 30 novembre 2020 souffre des conséquences de la crise sanitaire avec une fermeture de la concession durant le 1er confinement. Afin de clôturer l'ensemble des comptes du groupe sur des dates identiques, il a été décidé de réaliser un exercice sur 17 mois (clôture au 30/04/2021). L'exercice se dessine sur un chiffre d'affaires en progression (exercice précédent sur 22,5 mois).



Résumé de l'investissement

Dénomination sociale	LOCA SYSTEM GUADELOUPE
Forme juridique	SAS
Président	Vianney Simmonet
Synthèse activité	Société spécialisée dans le domaine de la location d'engins de travaux publics.
Secteur	Services aux entreprises
Zone géographique	Guadeloupe
Date 1er investissement	août-18
Instruments financiers	AO / OC
% du capital (fully diluted)	6,88%
Montant investi (k€)	275,0
Valorisation (k€)	333,8
Multiple	1,21x
Représentation	n/a

Informations financières

(k€)	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19	déc-20	déc-21	déc-22	déc-23	déc-24	déc-25	déc-26
CA		2 612	3 599	4 632	4 177						
Var n/(n-1)			37,8%	28,7%	-9,8%						

Description de l'activité

Loca system a été créée en 2005 et est spécialisée dans le domaine de la location d'engins de travaux publics avec ou sans opérateur. L'activité en Guadeloupe et en Martinique depuis 2016 est répartie entre les grands groupes nationaux, les groupes régionaux du BTP et les artisans locaux.

Développements récents

Sur l'exercice 2020, l'activité se contracte de -10% mais l'impact sur l'EBITDA est plus significatif (-47%). Sur l'exercice 2021, le chiffre d'affaires progresse de +9% (4,1m€) et l'EBITDA devrait progresser également.



Résumé de l'investissement

Dénomination sociale	FW SOTRAMI
Forme juridique	SAS
Président	Vianney Simmonet
Synthèse activité	Société guyanaise spécialisée dans la vente de poids-lourds et d'équipements de transport.
Secteur	Services aux entreprises
Zone géographique	Guyane
Date 1er investissement	oct-17
Instruments financiers	OC
% du capital (fully diluted)	2,59%
Montant investi (k€)	270,0
Valorisation (k€)	297,0
Multiple	1,10x
Représentation	n/a

Informations financières

(k€)	juin-16	juin-17	déc-17	déc-18	déc-19	déc-20	déc-21	déc-22	déc-23	déc-24	déc-25
CA	2 158	3 084	581	3 123	5 894	3 620					
Var n/(n-1)					88,7%	-38,6%					

Description de l'activité

FWI Sotrami est une société guyanaise spécialisée dans la vente de poids-lourds et d'équipements de transport.

La société dispose d'un atelier de 800m² et d'une équipe de techniciens formée et qualifiée. Le partenariat avec Volvo Trucks a, par ailleurs, été renégocié en 2017 avec des conditions plus favorables à FWI Sotrami.

Développements récents

En 2017, le Groupe GVS, basé en Guadeloupe et en Martinique, spécialisé dans la distribution d'équipements agricoles, poids lourds et de travaux publics, a racheté FWI Sotrami. Des synergies géographiques et commerciales ont déjà été mises en place entre GVS (Wimat, Locasystem) et FWI Sotrami : (i) Le développement du réseau de distribution et de réparation en Guadeloupe et Martinique, (ii) les premières ventes de FWI Sotrami en Guadeloupe et en Martinique au travers du réseau GVS.

FWI Sotrami a changé la date de clôture de son exercice au 31/12 pour s'aligner avec les autres sociétés du Groupe GVS. L'exercice 2021 doit se clore sur un chiffre d'affaires de 4,1m€ en croissance de +14%.



Résumé de l'investissement

Dénomination sociale	TREMPLIN'S
Forme juridique	SAS
Président	Jean-Pierre Laurent
Synthèse activité	Société spécialisée dans les travaux acrobatiques de nettoyage industriel et entretien des espaces verts
Secteur	Services aux entreprises
Zone géographique	Martinique
Date 1er investissement	juin-18
Instruments financiers	OC
% du capital (fully diluted)	6,88%
Montant investi (k€)	105,0
Valorisation (k€)	144,7
Multiple	1,38x
Représentation	n/a

Informations financières

(k€)	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19	déc-20	déc-21	déc-22	déc-23	déc-24	déc-25	déc-26
CA		4 451	2 875	3 765	3 300						
Var n/(n-1)			-35,4%	31,0%	-12,3%						

Description de l'activité

Tremplin's est une société martiniquaise spécialisée dans les travaux acrobatiques pour le nettoyage industriel et les missions environnementales principalement à destination des collectivités et avec des relais de croissance sur des clients privés (nettoyage de vitres et façades, élagage à l'aménagement paysager). Tremplin's se développe sur de nouvelles zones géographiques (Guadeloupe, Guyane) et les cycles de paiement et le besoin en fonds de roulement ont nécessité un financement en haut de bilan par plusieurs FIP.

Développements récents

Tremplin's a par ailleurs une filiale Alpha'Net spécialisée dans les métiers de la route (solutions de sécurité routière, de mobilité et de construction routière) qu'elle souhaite développer sur de nouvelles zones géographiques en synergie avec Tremplin's.

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2020 s'établit à 3,3m€ pour un EBITDA de 361k€.

INTER INVEST ISF-IR 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

INTER INVEST ISF-IR 2016 **Fonds d'Investissement de Proximité**

INTER INVEST CAPITAL
Société de gestion
21, rue Fortuny – 75017 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif INTER INVEST ISF-IR 2016 constitué sous forme de fonds d'investissement de proximité (FIP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période de la date de début d'exercice à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les instruments financiers de capital investissement sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion pour le suivi et l'évaluation des instruments financiers de capital investissement.

La valeur des différentes catégories de parts est déterminée selon les modalités précisées dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces modalités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LA SOCIETE DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, une communication a été insérée au sein du rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 27 avril 2022
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Bruno DECHANCÉ

INTER INVEST ISF – IR 2016

ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVE A LA COMPOSITION DE L'ACTIF DU FIP AU 31 DECEMBRE 2021

INTER INVEST ISF – IR 2016 **Fonds d'Investissement de Proximité**

INTER INVEST CAPITAL
Société de gestion
21, rue Fortuny – 75017 PARIS

ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVE A LA COMPOSITION DE L'ACTIF DU FIP AU 31 DECEMBRE 2021

A la société de gestion,

En notre qualité de commissaire aux comptes du FIP INTER INVEST ISF – IR 2016 et en application des dispositions de l'article L.214-24-49 du code monétaire et financier relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 31 décembre 2021 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons du fonds acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons du fonds acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Fait à Paris, le 25 février 2022
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Bruno DECHANCÉ

Etats financiers

Bilan

Actif (€)	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts		
Instruments financiers	1 460 195,76	1 946 989,67
Instruments financiers de capital investissement	1 378 878,35	1 865 422,95
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1 378 878,35	1 865 422,95
Contrats financiers	-	-
Autres instruments financiers	81 317,41	81 566,72
Créances	476 380,67	115 787,18
Réduction des frais de Gestion	-	-
Porteurs de parts		
Charges constatées d'avance		
Autres	476 380,67	115 787,18
Comptes financiers	377 600,36	387,08
Total Actif	2 314 176,79	2 063 163,93

Passif (€)	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres		
Capital ¹	1 860 309,86	1 540 764,86
Report à nouveau ²	-	-
Prime d'émission	-	-
Plus ou moins-values nettes de l'exercice ^{2,3}	915,36	27 438,54
Résultat de l'exercice ²	225 531,99	38 900,37
Total des capitaux propres	2 086 757,21	1 607 103,77
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	-
Contrats financiers		
Autres instruments financiers		
Dettes	87 419,58	316 060,16
Charges à payer	69 111,63	297 745,41
Commission dépositaire	10 991,15	10 997,95
Com. Gestion administrative & Compt.	4 000,00	4 000,00
Honoraires du CAC	3 316,80	3 316,80
Comptes financiers	140 000,00	140 000,00
Prêts (Ligne de crédit)	140 000,00	140 000,00
Concours bancaires courants	-	-
Total Passif	2 314 176,79	2 063 163,93

¹ Capital sous déduction du capital souscrit non appelé et des répartitions d'actifs au titre de l'amortissement des parts du FIP

² Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

³ Sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values nettes

Engagement hors bilan

Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés	Cours ou dernière valeur connue	Valeur ajustée	Commentaires
Instruments financiers négociés sur un marché réglementé	-	-	Néant
Parts de FIA ou droits d'entités étrangères assimilées à des FIA	-	-	Néant

Engagements sur opérations de marché (€)	31/12/2021	31/12/2020
Opérations de couverture	n/a	n/a
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations	n/a	n/a
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Engagements non liés à des opérations de marché

Société	Nature de l'engagement	Échéance	Montant	Modalités de mise en œuvre

Inventaire détaillé des contrats financiers, des dépôts et des autres instruments financiers

Libellé	Quantité	Evaluation	Devise	Pourcentage de l'Actif Net
Néant				
Total				

Compte de résultat

(€)	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières (I)	48 285,81	154 222,35
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur instruments financiers de capital investissement	48 285,81	154 222,35
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Charges sur opérations financières (II)	-2 665,12	-2 119,06
Charges sur contrats financiers	-	-
Autres charges financières	-2 665,12	-2 119,06
Résultat sur opérations financières (total I - II)	45 620,69	152 103,29
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion (IV)	179 911,30	-113 202,92
Résultat net de l'exercice (total I - II + III - IV)	225 531,99	38 900,37
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (total I - II + III - IV +/- V - VI)	225 531,99	38 900,37

Règles et méthodes comptables

La devise de comptabilité du portefeuille est l'Euro.

Les comptes annuels sont arrêtés au 31 décembre 2021. L'exercice 2021 constitue un exercice d'une durée de 12 mois. Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions prévues par le Règlement n°2014-01 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

1. Principes et méthodes d'évaluation des actifs

Le portefeuille du Fonds est évalué selon les critères suivants, appliqués dans la mesure du possible conformément aux recommandations de l'IPEV (« International Private Equity & Venture Capital ») Valuation Board en vigueur, approuvées par Invest Europe (anciennement European Private Equity & Venture Capital Association - EVCA) en vigueur, en fonction de la nature des Investissements détenus :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués sur la base du premier cours de bourse inscrit au jour de réévaluation. En cas de restrictions légales, réglementaires ou conventionnelles à la cessibilité des instruments (ex : contraintes de lock up ou clauses équivalentes dans le pacte d'actionnaires), et en fonction des circonstances propres d'investissement, la société de gestion pourra appliquer des décotes visant à refléter l'illiquidité du titre.

- Les titres négociés sur un marché non actif sont soumis aux règles de valorisation des titres non négociés sur un marché (définies ci-après).

- L'évaluation des titres non négociés sur un marché est établie à partir de leur prix de revient durant les premiers mois postérieurs à l'acquisition. Par la suite, la réévaluation se fait en priorité par usage de références externes, particulièrement en cas de transaction significative récente (par exemple, augmentation de capital ou transaction portant sur une part significative du capital de la société) avec un tiers indépendant. Lorsqu'il existe une offre ferme et récente revue d'un tiers indépendant se portant acquéreur pour un prix jugé fiable et raisonnable, la réévaluation est fondée sur ce prix. En l'absence de références externes, il est recouru à des modèles financiers (par exemple modèles d'actualisation des flux « DCF » ou méthode des multiples).

- En cas d'impossibilité de recourir aux autres méthodes, la valorisation des titres s'effectuera sur la base du prix d'acquisition. Cette transaction constitue alors l'unique indication de valeur de l'actif économique de la société en portefeuille.

- Dans une telle situation, il peut être nécessaire d'appliquer une provision à la valeur issue de cette opération afin de tenir compte du caractère moins pertinent de la transaction en raison du temps écoulé ou d'un environnement différent.

- Quel que soit le mode de valorisation retenu (y compris lorsqu'il s'agit du prix de revient), en cas d'évolution défavorable de la situation de l'entreprise, de ses perspectives, de sa rentabilité ou de sa trésorerie, la réévaluation est révisée à la baisse.

- Les parts de FCP et SICAV ainsi que les droits d'entités étrangères assimilées sont valorisées à la dernière valeur connue communiquée par la société gérant l'entité, excepté lorsque la société de gestion estime que cette valeur ne satisfait pas aux critères d'évaluation définis au présent article. Lorsque des distributions et/ou libérations de capital sont intervenues depuis la date à laquelle la dernière valorisation des parts ou droits a été calculée, cette valorisation sera alors retraitée des flux financiers réalisés postérieurement.

- Les obligations ainsi que les avances en compte courant sont enregistrées et évaluées pour leur montant nominal, quelle que soit leur échéance. Après la période de maintien au prix de revient dans les mois postérieurs à l'investissement, le montant nominal est majoré des intérêts courus et/ou capitalisés.

- Les titres de créances négociables (TCN) de durée de vie inférieure à 3 mois à l'émission, à la date d'acquisition, ou dont la durée de vie restante à courir devient inférieure à 3 mois à la date de détermination de la valeur liquidative, sont évalués selon la méthode simplificatrice (linéarisation). En cas d'événement de crédit affectant le crédit de l'émetteur, la méthode simplificatrice est abandonnée et le TCN est valorisé au prix du marché selon la méthode appliquée pour les TCN de maturité supérieure à 3 mois. Dans le cas particulier d'un TCN indexé sur une référence de taux variable (essentiellement l'EONIA), une écriture dans la comptabilité de l'OPCVM enregistrera l'impact du mouvement de marché (calculé en fonction du spread de marché de l'émetteur, c'est à dire de l'écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur).

- Les TCN de maturité supérieure à 3 mois sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

- Les taux de marché utilisés sont : (i) pour l'Euro, les taux officiels Euribor, (ii) pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode OIS), (iii) pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode OIS).

- Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

- Les options (BSA, ORA, OCA ...) sont valorisées au prix des nouvelles actions auxquelles leur exercice donne droit diminué du montant du nominal qui devrait être versé dans l'hypothèse d'une souscription effective de ces nouvelles actions. Cette valorisation intervient dès lors que l'exercice des options est possible. De plus, il convient d'ajouter à la valeur des OCA/ORA la valeur des intérêts courus dès lors que le contrat d'émission prévoit leur paiement lorsqu'elles sont exercées.

- Les engagements hors bilan de libération ultérieure de capital sont valorisés à leur nominal. Les options que le Fonds s'est engagé à exercer sous certaines conditions sont valorisées au prix d'exercice de ces options ou à défaut au prix d'acquisition des instruments liés à ces options. Dans le cas d'un paiement différé sur acquisition ou cession d'actifs, lorsque la dette ou la créance est certaine ou conditionnelle, elle est valorisée pour la somme correspondante ou estimée dans les comptes du Fonds concerné. Ces engagements seront décrits de manière détaillée dans les annexes aux comptes.

- La valorisation des garanties de passif obtenues ou accordées sur l'acquisition ou la cession d'actifs est décrite de manière détaillée dans les annexes aux comptes. Lorsque la société de gestion dispose d'éléments probants permettant de prévoir leur exercice, la valeur estimée correspondante est inscrite dans les comptes.

2. Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode suivie pour la comptabilisation des valeurs à revenu fixe est celle des produits encaissés

3. Politique de distribution

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le résultat : Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, primes et lots, dividendes, et de tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

- Les plus et moins-values : Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

La société de gestion peut procéder à la distribution de l'intégralité des revenus du Fonds et des produits de cession de ses participations, après déduction des frais et commissions du Fonds.

La société de gestion peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes dans la limite des sommes distribuables comptabilisées à la date de la décision.

4. Frais de gestion et frais divers

REMUNERATION DE LA SOCIETE DE GESTION

La Société de Gestion perçoivent une rémunération sur le montant total des souscriptions des parts du Fonds, à titre de frais de gestion, à compter de la date de constitution du Fonds et jusqu'à la fin des opérations de liquidation du Fonds.

Jusqu'à l'ouverture de la période de pré-liquidation ou de liquidation du Fonds, la Société de Gestion perçoit au début de chaque trimestre, une rémunération dont le taux annuel est égal à 3,295 % nets de toutes taxes du montant des souscriptions des Parts A émises par le Fonds (hors droits d'entrée). Il est précisé qu'à la date de constitution, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA sur la gestion du Fonds. Si, de par la loi, cette activité devenait, par principe, soumise à la TVA, celle-ci sera supportée par le Fonds.

Une partie de cette commission de gestion pourra, le cas échéant, être rétrocédée par la Société de Gestion aux commercialisateurs, dans la limite de 1,65 % nets de taxes par an du montant des souscriptions des Parts A émises par le Fonds jusqu'au 31 décembre 2021. Cette rétrocession pourra, au choix des distributeurs, être perçue par eux annuellement ou en un paiement initial plus élevé et des rétrocessions annuelles plus faibles, sous réserve que la somme du paiement initial et des rétrocessions ultérieures ne dépasse pas la limite de 1,65 % pendant la période se terminant au 31 décembre 2021 ci-dessus.

A compter de l'ouverture de la période de pré-liquidation et jusqu'à la clôture de la période de liquidation du Fonds, le montant des frais de gestion de la Société de Gestion sera égal à 3,295 % nets de toutes taxes du montant des souscriptions des Parts A émises par le Fonds.

FRAIS DIVERS PLAFONNES

Ces frais de fonctionnement recouvrent :

- La rémunération du Dépositaire : la rémunération du Dépositaire sera payée semestriellement.
- La rémunération du Commissaire aux comptes : les honoraires du Commissaire aux comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et la Société de Gestion.
- Les frais relatifs à la gestion des Porteurs de parts, aux obligations légales du Fonds, notamment administratives, comptables et de communication avec les Porteurs de parts. Il s'agit des frais administratifs, de comptabilité (y compris la rémunération du délégué de la gestion comptable), des frais de tenue du registre des Porteurs de parts, des frais d'impression et d'envoi des rapports et notices prévus par la réglementation en vigueur ou exigés par les autorités compétentes, ainsi que des frais de communication non obligatoire correspondant aux courriers envoyés aux Porteurs de parts, notamment un rapport annuel sur la gestion du Fonds.

Le montant total annuel des frais divers énumérés à la présente catégorie de frais et supporté par le Fonds ne pourra excéder 0,75 % TTC du montant des souscriptions des Parts A émises par le Fonds puis, à compter de l'ouverture de la période de pré-liquidation et jusqu'à la clôture de la période de liquidation du Fonds, 0,75 % du plus petit montant entre (I) l'Actif net et (II) le montant des souscriptions des Parts A émises par le Fonds.

Pour le calcul du montant visé au premier point ci-dessus, l'assiette de calcul sera le dernier Actif net disponible du Fonds.

En cas de distribution partielle en cours de semestre, le calcul sera réalisé sur la base du dernier Actif net du Fonds corrigé prorata temporis des distributions effectuées au cours du semestre.

FRAIS DE CONSTITUTION

Des frais de constitution d'un montant maximum égal à 1% TTC du montant total des Parts A (hors droits d'entrée) sont prélevés au fil des souscriptions des parts du Fonds, la première année.

TAUX DE FRAIS ANNUEL MOYEN

Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie mentionné à l'article D.214-80 du code monétaire et financier ;
- et le montant maximal des souscriptions initiales totales en incluant les droits d'entrée susceptibles d'être acquittés par la souscripteur.

Les taux mentionnés dans ce tableau correspondent aux ratios entre les frais ou la commission et le montant maximal des souscriptions initiales totales.

Catégorie agrégée de frais (D. 214-80 du code monétaire et financier)	Droits d'entrée et de sortie	Frais récurrents de gestion & fonction	Com. de constitution	Frais de fonction. non récurrents	Frais de gestion indirects	Totaux des taux de frais
Rappel des TFAM gestionnaire et distributeurs maxima sur la durée de vie du fonds ou de la holding, tels que présentés dans le DICI	0,67%	4,05%	0,13%	0,00%	0,00%	4,85%
Taux constatés chaque année et sur la durée écoulée du fonds ou de la société (gestionnaire et distributeur)	Exercice 2016	1,93%	2,38%	0,00%	0,00%	4,31%
	Exercice 2017	0,00%	4,04%	0,00%	0,00%	4,04%
	Exercice 2018	0,00%	4,04%	0,00%	0,00%	4,04%
	Exercice 2019	0,00%	4,04%	0,00%	0,00%	4,04%
	Exercice 2020	0,00%	4,05%	0,00%	0,00%	4,05%
	Exercice 2021¹	0,00%	-6,43%	0,00%	0,00%	-6,43%
	TFAM de la période	0,35%	2,18%	0,00%	0,00%	0,00%

¹ Par décision du Président de la Société de Gestion en date du 31 décembre 2021, les provisions relatives au complément de frais de gestion non perçus par la Société et qui avaient été enregistrées au cours des exercices précédents pour le FIP Inter Invest ISF-IR 2016 sont abandonnées au profit de l'amélioration de la valeur liquidative des parts du Fonds pour les souscripteurs dans le cadre de la liquidation du Fonds.

5. Evènement postérieur à la clôture

Les comptes annuels sont établis dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid-19. Il n'est pas possible d'estimer, à ce jour, les impacts de cette crise sanitaire sur les comptes du FIP. Les comptes 2021 tiennent compte des effets de cette crise.

Décomposition du capital

(€)	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Apports	2 804 620,00	2 804 620,00	-
Capital souscrit ¹	2 804 620,00	2 804 620,00	-
Prime de souscription	-	-	-
Capital non appelé ²	-	-	-
Résultat de la gestion	-717 862,79	-1 197 516,23	479 653,44
Résultat de l'exercice	225 531,99	38 900,37	186 631,62
Cumul des résultats capitalisés des exercices précédents	-281 530,03	-320 430,40	38 900,37
Plus-values réalisées	81 080,31	80,31	81 000,00
sur instrument financier de capital investissement	81 000,00	-	81 000,00
sur dépôts et sur autres instruments financiers	80,31	80,31	-
sur contrats financiers	-	-	-
Moins-values réalisées	-78 604,28	-3 604,28	-75 000,00
sur instrument financier de capital investissement	-75 000,00	-	-75 000,00
sur dépôts et sur autres instruments financiers	-3 604,28	-3 604,28	-
sur contrats financiers	-	-	-
Indemnités d'assurance perçues	22 659,99	27 719,43	-5 059,44
Quote-part de plus-value restituée aux assureurs	-	-	-
Frais de transaction	-1 234,80	-1 209,60	-25,20
Différences de change	-	-	-
Différences d'estimation	-685 765,97	-938 972,06	253 206,09
sur instrument financier de capital investissement ³	-685 742,65	-939 198,05	253 455,40
sur dépôts et sur autres instruments financiers	-23,32	225,99	-249,31
sur contrats financiers	-	-	-
Boni de liquidation	-	-	-
Répartitions d'actifs	-	-	-
Rachats	-	-	-
Distributions de résultats	-	-	-
Distributions de plus ou moins-values nettes	-	-	-
Répartitions d'actifs	-	-	-
Autres éléments	-	-	-
Frais de constitution	-	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice	2 086 757,21	1 607 103,77	479 653,44

¹ Y compris les commissions de souscription acquises au Fonds

² Sous déduction des commissions de rachat au Fonds

³ provision pour dépréciation de coupons

Actif Net

Actif Net du Fonds (€)	31/12/2021	31/12/2020
Investissements	1 460 195,76	1 946 989,67
Portefeuille	1 460 195,76	1 946 989,67
Intérêts courus non échus sur instruments financiers de capital investissement		
Créances	476 380,67	115 787,18
Dettes	-227 419,58	-456 060,16
Trésorerie nette	377 600,36	387,08
Actif net du fonds	2 086 757,21	1 607 103,77

Ventilation de l'Actif Net par nature de parts¹

(€)	Valeur nominale unitaire	Engagement	Valeur Liquidative unitaire 31/12/2021	Valeur totale 31/12/2021
Parts A	1,00	2 797 608,00	0,7459	2 086 757,21
Parts B	1,00	7 012,00	-	-

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Nb de parts à l'ouverture	Nb de parts souscrites	Nb de parts rachetées	Nombre de parts au 31/12/2021
Parts A	2 797 608	-	-	2 797 608
Parts B	7 012	-	-	7 012

¹ La valeur liquidative est établie selon les règles de France Invest : les valeurs ou titres non cotés sont évalués à leur prix de souscription ou d'acquisition pendant une période d'une année suivant ces opérations, sauf lorsque la société de gestion constate une détérioration notable de la situation et des perspectives de la société émettrice. La valorisation des parts du Fonds reflète la valorisation retenue pour les sociétés composant le portefeuille du Fonds minorée des frais récurrents de gestion pour la période.

Décomposition du portefeuille

(€)	Coût d'acquisition			Valorisation		
	Société	31/12/2021	31/12/2020	Variation	31/12/2021	31/12/2020
ADM ABYMES	195 000,00	195 000,00	-	97 500,00	98 770,34	-1 270,34
ARTMAN	100 000,00	100 000,00	-	75 000,00	50 000,00	25 000,00
STPA	56 889,00	56 889,00	-	25 230,00	2 844,45	22 385,55
DIAMS	250 000,00	250 000,00	-	62 500,00	187 500,00	-125 000,00
MAM AUTO MATOU	-	270 000,00	-270 000,00	-	270 000,00	-270 000,00
AMBITIONS AUTOMC	275 000,00	275 000,00	-	206 250,00	206 250,00	-
LOCA SYSTEM GUA	100 000,00	100 000,00	-	135 000,00	100 000,00	35 000,00
SOCARCOM	-	150 000,00	-150 000,00	-	75 000,00	-75 000,00
ARTMAN	50 000,00	50 000,00	-	42 500,00	27 541,67	14 958,33
STPA	209 982,00	209 982,00	-	93 110,00	11 566,51	81 543,49
FW SOTRAMI	270 000,00	270 000,00	-	297 000,00	297 449,98	-449,98
TREMPIN'S	105 000,00	275 000,00	-170 000,00	144 743,15	226 875,00	-82 131,85
TRANSPORTS EXPRES	-	150 000,00	-150 000,00	-	122 625,00	-122 625,00
SARL HORIZON MAF	275 250,00	275 250,00	-	-	-	-
ADM ABYMES	2 500,00	2 500,00	-	1 250,01	-	1 250,01
LOCA SYSTEM GUA	175 000,00	175 000,00	-	198 795,21	189 000,00	9 795,21
Total Portefeuille	2 064 621,00	2 804 621,00	-740 000,00	1 378 878,37	1 865 422,94	-486 544,57

Etat des investissements

Société	Nature des titres ¹	Quantité	Prix unitaire	Coût d'acquisition
Total				

¹ AP : "Action de Préférence" ; AO : "Action Ordinaire" ; OC : "Obligation Convertible"

Etat des cessions

Société	Nature des titres	Coût d'acquisition	Prix de cession ⁽¹⁾	Plus-value	Moins-value
MAM AUTO MATOU	AO	270 000,00	351 000,00	81 000,00	
SOCARCOM	AO	150 000,00	75 000,00		-75 000,00
Total		420 000,00	426 000,00	81 000,00	-75 000,00

(1) Produit de Cession brut.

Détail des créances et des dettes

(€)	31/12/2021
Dettes	87 419,58
Provision de la commission administrative & comptable	4 000,00
Provision des commissions du dépositaire	10 991,15
Provisions des honoraires de commissaires aux comptes	3 316,80
Commission de gestion	7 500,00
Provision pour frais de transaction	-
Provision des honoraires d'assurance	-
Autres dettes	61 611,63
Fournisseurs	
Dettes sur acquisition de titres financiers	
Créances	476 380,67
Vente à règlement différé	426 000,00
Coupons-dividendes à recevoir	27 720,68
Débiteurs et créditeurs divers	22 659,99

Détail des frais

(€)	31/12/2021
Rémunération de la société de gestion	206 628,88
Rémunération de la société de gestion	206 628,88
Réduction de la commission de gestion	-
Coûts de fonctionnement opérationnel du Fonds	-26 717,58
Commission du dépositaire	-13 883,98
Honoraires du Commissaire aux comptes	-6 633,60
Autres Frais de Gestion	-6 200,00
Assurance ACE	-
Frais juridiques et fiscaux	-
Autres frais du Fonds	-6 200,00
Régularisation sur exercices antérieurs	-
Frais non supportés par les sociétés en portefeuille	-
Total	179 911,30

Affectation du résultat

(€)	31/12/2021	31/12/2020
Sommes à affecter	225 531,99	38 900,37
Report à nouveau		
Résultat	225 531,99	38 900,37
Affectation		
Distribution de résultat		
Report à nouveau		
Capitalisation	225 531,99	38 900,37
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution par part		
Crédits d'impôts et avoirs fiscaux	-	-
Provenant de l'exercice		
Période N-1		
Période N-2		
Période N-3		
Période N-4		

(€)	31/12/2021	31/12/2020
Sommes à affecter	915,36	27 438,54
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	915,36	27 438,54
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Affectation	915,36	27 438,54
Distribution de résultat		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	915,36	27 438,54
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire		

Evolution sur 5 ans des parts du Fonds

(€)	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Actif Net du Fonds	2 086 757,21	1 607 103,77	2 238 855,93	2 686 798,75	2 631 047,55
Parts A					
Engagements	2 797 608,00	2 797 608,00	2 797 608,00	2 797 608,00	2 797 608,00
Engagements libérés	2 797 608,00	2 797 608,00	2 797 608,00	2 797 608,00	2 797 608,00
Actif Net du Fonds	2 086 757,21	1 607 103,77	2 238 855,93	2 686 798,75	2 631 047,55
Répartition d'actifs	-				
Distributions sur résultat					
Distributions sur plus et moins-values nettes					
Nombre de parts	2 797 608	2 797 608,00	2 797 608,00	2 797 608,00	2 797 608,00
Report à nouveau unitaire					
Plus et moins-values nettes unitaires reportées					
Valeur liquidative par part	0,7459	0,5744	0,8002	0,9603	0,9404
Parts B					
Engagements	7 012,00	7 012,00	7 012,00	7 012,00	7 012,00
Engagements libérés	7 012,00	7 012,00	7 012,00	7 012,00	7 012,00
Actif Net du Fonds	-	-	-	-	-
Répartitions d'actifs	-				
Distributions sur résultat					
Distributions sur plus et moins-values nettes					
Nombre de parts	7 012	7 012	7 012	7 012	7 012
Report à nouveau unitaire					
Plus et moins-values nettes unitaires reportées					
Valeur liquidative par part	-	-	-	-	-

Autres informations réglementaires

Frais reçus de la Société de Gestion des sociétés des Portefeuilles des Fonds

(€)	Montant
Total	-

Au titre de l'exercice 2021, la société de gestion n'a perçu aucun frais de la part des sociétés composant le portefeuille des Fonds.

Co-investissement des investisseurs

(€)	Date	Co-investisseurs	Montant

Au titre de l'exercice 2021, aucune opération n'a été effectuée en co-investissement avec un investisseur

Co-investissements réalisés avec des Fonds gérés par la société de gestion

(k€)	Date	Co-investisseurs	Montant	% de détention

Au titre de l'exercice 2021, aucun co-investissement n'a été réalisé avec les Fonds gérés par la Société de Gestion.

Co-investissements réalisés avec l'équipe de gestion

(€)	Date	Montant investi	% de détention

Au titre de l'exercice 2021, aucun co-investissement avec l'équipe de gestion d'Inter Invest Capital n'a été réalisé

Instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son groupe

Néant

Profil de risque actuel du FIA

1. Pourcentage d'actifs du FIA qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide

Les investissements du Fonds dans des sociétés non cotées sont par définition non liquides et sont gérés en tant que tels.

2. Toute nouvelle disposition prise pour gérer la liquidité du FIA

Aucune nouvelle disposition n'a été prise au cours de l'exercice pour gérer la liquidité du FIA

3. Le profil de risque actuel du FIA et les systèmes de gestion du risque utilisés par le FIA ou sa société de gestion de portefeuille, société de gestion ou gestionnaire pour gérer ces risques

Les investissements du Fonds étant réalisés dans des actifs non cotés, ce dernier présente un risque de perte en capital ainsi qu'un risque de liquidité important. La société de gestion de portefeuille a mis en place une politique de gestion des risques permettant de prévenir et gérer les différents risques auxquels s'exposent le FIA et notamment le risque de liquidité.

Autres informations réglementaires

Mandats sociaux et salariés de la Société de Gestion

Néant

Changements intervenus au cours de l'exercice

Aucun changement substantiel n'est intervenu au cours de l'exercice affectant les principales caractéristiques et les modalités de fonctionnement et de gestion du Fonds et concernant notamment :

- Sa stratégie et ses objectifs de gestion
- Les modalités d'évaluation des actifs
- Les acteurs (société de gestion, dépositaire, gestionnaire administratif et comptable)

En 2021, la Société de Gestion a recruté Benoît Sola (Associate), Marjory Garnier (Fund Manager) qui remplit le rôle de valorisateur interne pour le Fonds et Pierre Guidou (RCCI).

Changement à venir

Néant

Changement de méthodes de valorisation

Aucun changement de méthode ou de réglementation n'est à signaler dans le cadre de cet exercice.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Néant

Utilisation des droits de vote

Conformément à l'article 319-22 et suivants du Règlement Général de l'AMF, la Société de Gestion a été en mesure d'exercer librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille. Durant cet exercice, les membres de l'équipe de gestion ont participé ou se sont faits représenter à l'ensemble des assemblées générales et ont été en mesure d'exercer librement les droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille.

Les détails concernant la politique d'engagement actionnarial de la société de gestion sont disponibles sur le site Internet d'Inter Invest Capital (<https://www.inter-invest.fr/bundles/showcase/pdf/compte-rendu-politique-engagement-2020.pdf>)

Rémunération et intéressement des salariés de la Société de Gestion

La politique de rémunération de la Société de Gestion est conforme à la directive AIFM. Le montant total des rémunérations brutes distribuées aux 7,2 bénéficiaires (équivalent ETP) pour l'exercice social de la Société de Gestion, clos le 31 décembre 2021, s'est élevé à 925 k€ (dont 92k€ de rémunération variable). La part revenant aux membres du personnel exerçant une incidence significative sur le profil de risque du fonds, est récapitulée dans le tableau ci-après.

Aucun intéressement aux plus-values (carried interest) n'a été versé au cours de l'exercice 2021.

(k€)	Montant
Cadres supérieurs	597,6
Personnel de la Société de Gestion ayant une incidence significative	126,9
Total	724,5

La rémunération du personnel de la société de gestion est composée d'une part fixe, d'une part variable individuelle, d'un intéressement au résultat de la société et le cas échéant, des plus-values (carried interest) distribuées par le FIA.

La partie fixe de la rémunération doit être suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard de son niveau d'expérience, de la responsabilité de son poste, de son niveau de compétence, de son degré d'expertise et de son engagement.

La part fixe de la rémunération globale d'un collaborateur est fixée au moment de son embauche. Elle est revue annuellement dans le cadre du processus de réexamen. La séparation entre la partie fixe et la partie variable de la rémunération doit être absolue. Il ne doit pas y avoir de vase communicant entre l'une et l'autre partie de la rémunération.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthode qui facilitent le contournement des exigences des dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés de gestion de portefeuille.

La partie variable de la rémunération du personnel est attribuée à la discrétion de la Direction selon deux principes, une enveloppe de rémunération variable déterminée en fonction des résultats de la société de gestion et une attribution individuelle fondée sur l'appréciation par le management de la performance sur la base de critères objectifs comme qualitatifs. Pour déterminer la part de la rémunération variable des collaborateurs, la société de gestion tient également compte des risques actuels et futurs de la société de gestion.

Les détails concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site Internet d'Inter Invest Capital (<https://www.inter-invest.fr/bundles/showcase/pdf/politique-de-remuneration.pdf>)

Prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement du Fonds

La Société de Gestion ne prend pas systématiquement en compte les critères ESG de la loi n°2010-788 dans la politique d'investissement des fonds dont elle assume la gestion.

En effet, elle se repose sur les règles et contraintes particulières définies dans chacun des règlements des Fonds gérés. Dans le cas d'espèce, le règlement du Fonds ne fait pas mention des critères ESG.

En marge du rapport sur l'exercice 2021, il est précisé que la Société de Gestion est signataire des UNPRI depuis le 27/01/2020.



capital-investissement@inter-invest.fr

Tel : 01 56 62 00 55

www.inter-invest.fr

Société de gestion

Inter Invest Capital
21, rue Fortuny – 75017 PARIS
RCS PARIS 809 672 165
Agrément AMF GP-15000006

Dépositaire

RBC Investor Services Bank France SAS
105, rue Réaumur – 75002 PARIS

Commissaire aux comptes

Aplitec
4 Rue Ferrus
75014 PARIS